



santé
famille
retraite
services

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
BERRY-TOURAINNE

Assemblée Générale Elective
de la Caisse de
Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine

PROCES-VERBAL

17 mars 2015

■ **SOMMAIRE**

1 - Participation à l'assemblée Générale Elective	3
2 - Ouverture de l'Assemblée Générale Elective	3
4 - Présentation et rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine	4
5 - Présentation des résolutions financières	7
6 - Rapport moral du conseil d'administration	8
7 - Election des administrateurs de la MSA Berry-Touraine	14
8 - Proclamation des résultats.....	17
9 - Calendrier de la vie mutualiste	19
10 - Clôture de l'Assemblée Générale Elective	20

1 ♦ Participation à l'Assemblée Générale Élective

Sur 593 délégués en exercice, 313 étaient présents et 114 s'étaient fait représenter, soit un taux de participation de 72,01 %.

Détail de la participation des Délégués à l'Assemblée Générale Elective 2015 :

	Convoqués	Présents	% de présents	Représentés (pouvoirs)	Total des présents ou représentés	% de présents ou représentés
Délégués 1 ^{er} collègue	231	119	51,52 %	18	137	59,31 %
Délégués 2 ^e collègue	258	144	55,81 %	85	229	88,76 %
Délégués 3 ^e collègue	104	50	48,08 %	11	61	58,65 %
Total Délégués	593	313	53 %	114	427	72,01 %

2 ♦ Ouverture de l'assemblée générale électorale

M. CORMERY, président de la MSA Berry-Touraine, déclare l'assemblée générale électorale ouverte.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnalités.

L'Assemblée Générale valide les propositions de M. CORMERY concernant la constitution du bureau de l'Assemblée.

- 3 assesseurs :
 - M. José PELLETIER du canton de BRACIEUX pour le 1^{er} collègue,
 - Mme Patricia LORET-LARROSE du canton de LA CHÂTRE pour le 2^e collègue,
 - M. Dominique GEORGE du canton d'AMBOISE pour le 3^e collègue.
- M. Jean-Luc CERNEAU, directeur général, est désigné comme secrétaire de séance.

3 ♦ Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2014

M. CORMERY indique que le procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA Berry-Touraine du 17 juin 2014 a été adressé aux délégués le 13 février 2015 avec la convocation à l'Assemblée Générale Elective. Il soumet ce procès verbal au vote des délégués.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

4 ♦ Présentation et rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine

M. CERNEAU, directeur général, présente le rapport d'activité et de gestion à l'aide d'un montage vidéo.

Il rappelle que le régime agricole est le deuxième régime de protection sociale en France après le Régime Général, le régime agricole ayant la particularité, contrairement aux autres régimes, d'être un régime pour la Protection Sociale des Salariés et des Non Salariés.

Dans le monde de la Protection Sociale, le régime agricole présente un certain nombre de spécificités.

La MSA est une OPA ; la MSA qui est un organisme de droit privé ayant une mission de service public est aussi un organisme professionnel. A ce titre, elle est gérée par la profession agricole, défend et représente les intérêts des salariés et des exploitants agricoles et de leurs familles en matière d'évolution de la protection sociale mais également lorsqu'elle accompagne les agriculteurs en difficulté ou lors de crises agricoles.

La MSA, OPA, est alors à même de proposer des dispositifs qui puissent faciliter les passages difficiles pour les adhérents (échéanciers de paiement, aides Agridiff,...).

La MSA repose sur un système électif. De l'échelon cantonal à l'échelon national, les représentants des adhérents sont élus dans les différentes instances dans le cadre de trois collèges (1er : exploitants, 2e : salariés, 3e : employeurs de main-d'œuvre). Les élections 2015 sont les 18èmes depuis 1949.

La MSA est organisée en guichet unique. L'ensemble de la Protection Sociale des adhérents est gérée par un seul organisme : une Caisse de MSA offre l'ensemble des services de la CARSAT, de la CAF, de la CPAM et de l'URSSAF.

Le fait d'avoir dans une même Caisse à gérer toutes les missions est exigeant mais passionnant pour celles et ceux qui y contribuent. Cette organisation limite pour les adhérents le nombre d'interlocuteurs et permet pour les agents de la MSA une vision plus globale du dossier et de la situation des adhérents.

Mais la MSA, c'est plus encore... Aujourd'hui, la MSA appartient à un groupe social, reconnu par les Pouvoirs Publics. Ce groupe fédère, outre la MSA, les différentes structures d'offre de services sur nos territoires : Présence Verte Touraine, Présence Verte 36, l'ASEPT Berry-Touraine, MSA Services, Services Tutelles 36, les MARPA

Ces structures ont pour objet d'offrir dans le prolongement du service public de la MSA des services marchands à l'ensemble de la population d'un territoire, quel que soit son régime d'appartenance.

La MSA Berry-Touraine résulte de deux fusions. La première date de 2005 entre les MSA d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher pour créer la MSA Touraine. Le deuxième date de 2010 entre les MSA Touraine et la MSA de l'Indre pour donner naissance à la MSA Berry-Touraine. Le siège social est fixé sur le site de BLOIS.

Il constitue l'adresse dite unique car c'est le lieu d'arrivée de l'ensemble du courrier.

C'est également au siège social que se tiennent tous les Conseils d'Administration, bureaux, Comités de Protection Sociale et Comités Paritaires d'Action Sanitaire et Sociale.

La MSA Berry-Touraine dispose de trois sites de production et de 7 agences ouvertes certains jours de la semaine pour accueillir les adhérents et les informer sur des questions de premier niveau. Ces agences permettent également à différentes catégories de professionnels de rencontrer les adhérents (médecin du travail, médecin conseil, assistante sociale, conseiller en Protection Sociale).

La MSA Berry-Touraine assure aujourd'hui la protection sociale de 41 863 actifs (salariés, exploitants, employeurs de main-d'œuvre) et de 125 726 retraités (salariés et exploitants). L'évolution de la population protégée est en diminution en Berry-Touraine de 1,2 %.

La MSA Berry-Touraine compte au 28 février 2015 370,3 ETP, soit :

- 154,9 ETP sur le site 37
- 128,9 ETP sur le site 41
- 86,5 ETP sur le site 36

Compte tenu de la baisse de la population gérée, mais aussi des moyens négociés dans le cadre de la COG avec l'Etat, la réduction des effectifs a été très importante depuis 2005, 120,1 ETP ayant été supprimés.

Cette évolution appelle sans cesse une recherche constante d'optimisation des modes de fonctionnement et d'adaptation de l'organisation.

La MSA Berry-Touraine est gérée sur le plan politique par un Conseil d'Administration constitué de 27 administrateurs élus (9 par département) et de 3 administrateurs désignés par l'UDAF (1 par département). En amont du Conseil d'Administration, trois comités prévus par les textes ont pour mission de préparer les décisions du Conseil à travers leur avis.

Le Comité de Protection Sociale des Salariés, qui est constitué de tous les administrateurs des 2^e et 3^e collèges et des 2 représentants salariés de l'UDAF, est informé de l'actualité et de l'évolution de la protection sociale, peut donner son avis.

Le Comité de Protection Sociale des Non Salariés comprend tous les administrateurs des 1^{er} et 3^e collèges et le représentant non salarié des familles. Son rôle est identique à celui du Comité de Protection Sociale des Salariés mais pour les questions de protection sociale concernant les non salariés.

Le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale est composé paritairement de 7 salariés et 7 de non salariés. Sa mission principale est de faire des propositions au Conseil d'Administration en vue de définir la politique d'Action Sanitaire et Sociale de la Caisse et le règlement des prestations d'Action Sanitaire et Sociale ; il instruit les projets d'actions collectives sur les territoires ainsi que les demandes de subventions et de prêts pour lesquelles il donne un avis. Il décide des aides individuelles à attribuer aux adhérents dans le cadre du règlement des prestations d'Action Sanitaire et Sociale.

La MSA Berry-Touraine a mis en place un comité départemental dans chaque département ; cette instance est reconnue par l'article L. 723-3 sans toutefois être obligatoire. Cette instance sera composée dans le cadre du mandat qui s'ouvre, des administrateurs de chaque département et de tous les Présidents des Echelons Locaux.

Chaque comité départemental se réunit 2 fois par an et il a pour mission principale d'impulser et de suivre les projets conduits par les échelons locaux, mais aussi de proposer des actions à conduire sur les territoires.

Sur le plan de l'organisation administrative, la MSA Berry-Touraine est dirigée par une équipe de 6 agents de direction.

M. CERNEAU présente l'organisation des activités de la MSA Berry-Touraine. Certaines activités sont centralisées sur 1 seul site : l'agence comptable sur le site 37, les prestations familiales sur le site 37, le contentieux sur le site 41, la PFS sur le site 41, la prévention Santé sur le site 41, la MO – GPCD sur le site 37.

D'autres sur les 2 sites : les cotisations sur les sites 37 et 41, la retraite sur les sites 36 et 37, la maîtrise des risques (contrôle de gestion, lutte contre la fraude) sur les sites 36 et 41, le pilotage sur les sites 37 et 41, la communication sur les sites 37 et 41.

Enfin, certaines activités sont réparties sur les 3 sites : la santé, le secrétariat, le contrôle, la proximité (accueil et conseil), la santé sécurité au travail, le contrôle médical et dentaire, l'action sanitaire et sociale, les moyens généraux et informatique, l'animation de l'échelon local, les ressources humaines.

M. CERNEAU présente ensuite quelques données chiffrées, représentatives de l'activité de la caisse (base 2013) :

- Montant total des prestations légales versées en 2013 : 644 millions d'euros dont :
- 138,4 millions d'euros : Prestations Santé (Maladie, Maternité, Invalidité, Accidents du Travail)

- 41,4 millions d'euros : Prestations Familiales et Logement

- 457,4 millions d'euros : Prestations Vieillesse y compris RCO

Montant total des aides d'ASS versées en 2013 : 3,49 millions d'euros, soit :

- 3,22 millions d'euros (prestations individuelles)

- 0,27 million d'euros (subventions et actions collectives)

Montant total des cotisations émises en 2013 : 299,71 millions d'euros

- 28,40 millions d'euros (cotisations de gestion)

- 186,16 millions d'euros (cotisations techniques)

- 85,15 millions d'euros (CSG – CROS)

Pour 1 euro de cotisations encaissées, la MSA a versé 2,49 euros de prestations.

Le coût de gestion de la caisse s'élève à 4,51 euros, c'est-à-dire que 100 € de prestations versées génèrent 4,51 € de charges de fonctionnement.

Le taux de reste à recouvrer (RAR) sur l'encours cotisations salariés s'est dégradé en 2014 par rapport à 2013 ; le taux de reste à recouvrer était de 1,97 % au 31/12/2014 pour 1,59 % au 31/12/2013.

Cette évolution est toutefois à relativiser car deux évènements ont affecté le résultat 2014 :

- le passage en LUCEA des caisses régionales de Crédit Agricole du 41 et du 36,
- le passage en fin d'année 2014 d'une émission rectificative imposée par des instructions nationales.

En l'absence de ces deux évènements, le taux de RAR sur l'encours cotisations sur salaires 2014 aurait été de 1,52 %, soit légèrement meilleur qu'en 2013.

La situation du taux de reste à recouvrer sur l'encours 2014 en matière de cotisations non salariés n'est pas connue à ce jour car il est déterminé au 31 mars 2015.

Les résultats produits par la MSA Berry-Touraine sont globalement bons et la situation en terme de stock de dossiers à traiter est très satisfaisante. M. CERNEAU présente quelques données portant notamment sur la gestion des dossiers des adhérents. Ceux-ci sont traités dans les délais fixés par la convention d'objectif et de gestion (COG) :

- 100 % des dossiers PF sont traités dans les 4 mois suivant leur réception pour un objectif de 94,3%.
- 100 % des dossiers RSA sont traités dans les 4 mois de leur réception pour un objectif COG de 93%.
- 99,7 % des dossiers retraite sont également traités dans les 4 mois de leur réception pour un objectif COG de 93%.
- 96,90 % des dossiers CMU-C sont traités dans le mois suivant leur réception pour un objectif de 80%.
- Indemnités journalières non subrogées : 36 jours pour un objectif de 32,34 jours
- feuilles de soins papier : 18,2 jours pour un objectif de 18 jours
- taux d'appels téléphoniques aboutis au 31/12/2014 : 90,4 % pour un objectif de 89 %.

JL. CERNEAU présente ensuite les taux de dématérialisation 2014 fixés dans la COG et que les MSA doivent atteindre :

	Objectifs	Résultats
Déclaration trimestrielle de salaires (DTS)	60 %	54,1 %
Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)	70 %	56,7 %
Déclaration d'accident du travail (DAT)	35 %	37,5 %
Bordereau de versement mensuel (BVM)	65 %	56,9 %
Déclaration des revenus professionnels (DRP)	65 %	46 %

Ces taux correspondent aux transmissions de données les plus courantes (déclarations trimestrielles de salaires, déclarations préalable d'embauche, déclarations d'accident du travail, bordereaux de versement mensuel) entre les employeurs de main d'œuvre et la MSA, et les déclarations de revenus professionnels des exploitants.

La transmission par voie dématérialisée (services en ligne internet) a pour objectifs de simplifier et de faciliter les échanges pour les employeurs de main d'œuvre et d'améliorer pour la MSA sa productivité. Sur la fin de l'année 2014, les taux ont beaucoup progressé et se sont rapprochés des objectifs.

Cette rapide évolution vers de meilleurs résultats est consécutive à la mise en place d'un plan d'actions, avec notamment 2 personnes en charge de contacter les employeurs de main d'œuvre et favoriser ainsi l'utilisation des services en ligne.

L'évolution positive de ces résultats doit se poursuivre et s'accroître en 2015 pour atteindre les objectifs notamment mais surtout pour mettre le plus grand nombre d'employeurs et d'exploitants en situation de télétransmettre leurs déclarations à la veille de l'arrivée de la DSN.

Le passage à la DSN, vise à dématérialiser et à effectuer en une seule transmission la plupart des déclarations et formalités sociales auxquelles sont tenus les employeurs.

Ce nouveau dispositif va notamment conduire à l'abandon de l'appel chiffré des cotisations (calcul et appel des cotisations par les caisses de MSA) au profit d'un dispositif de calcul et de déclaration des cotisations purement déclaratif et reposant sur l'employeur via un logiciel de paye.

Si ce dispositif qui repose uniquement sur un principe déclaratif (principe déjà mis en œuvre par les entreprises du régime général) a pour objectif d'alléger les formalités effectuées par les entreprises, il peut être source de difficultés pour les petites entreprises qui n'auront pas le logiciel de paye labellisé. Ces entreprises de moins de 20 salariés auront donc la possibilité de recourir à la MSA pour l'accomplissement dans le cadre de sa mission de service public de leurs formalités grâce à la mise en place d'un nouveau TESA à l'instar du Titre Emploi Services Entreprises du régime général.

La mise en œuvre de la DSN conduira à faire évoluer fortement l'activité du secteur cotisations et à définir l'offre concrète de services et le périmètre d'intervention de la MSA auprès des petites entreprises.

5 ♦ Présentation des résolutions financières

M. BALME, agent comptable de la MSA Berry-Touraine, présente le projet de résolutions financières.

Le financement des caisses de MSA a été réformé par 2 décrets du 23 décembre 2013 :

- Seule la réserve de médecine du travail demeure dans les caisses de MSA.
- Les nouvelles dispositions de l'article D723-229 maintiennent seulement l'affectation du résultat de la médecine du travail.
- L'assemblée générale vote uniquement sur l'affectation des résultats.

Décision relative à l'approbation de la gestion du conseil d'administration

Vu les articles L 723-35, R 723-106 du code rural,

Vu le rapport général du conseil d'administration,

L'assemblée générale de la caisse Berry -Touraine,

Approuve la gestion du conseil d'administration,

Approuve le rapport général présenté par le conseil d'administration.

Décision relative à l'affectation des résultats

Gestion de la médecine du travail : - 6 579,31€

L'assemblée générale constate le résultat déficitaire de la médecine du travail.

Le résultat déficitaire de la médecine du travail doit être affecté à la réserve de médecine du travail, ce qui a pour effet de porter à 1 047 197,38 € le montant de cette réserve.

L'Assemblée Générale adopte la résolution « *Décision relative à l'approbation de la gestion du conseil d'administration* » à l'unanimité

L'Assemblée Générale adopte la résolution « *Décision relative à l'affectation des résultats* » à l'unanimité

6 ♦ Rapport moral du conseil d'administration

M. CORMERY voudrait tout d'abord féliciter les délégués pour leur élection au mandat de délégué cantonal de la MSA Berry-Touraine pour les 5 prochaines années. « Nous sommes 904 délégués élus, dont 593 titulaires. 436 d'entre vous sont délégués pour la première fois (48%) ».

Le taux de participation aux dernières élections était de 32,5% (31% pour l'ensemble du régime). S'il reste satisfaisant pour des élections professionnelles, il accuse tout de même une baisse de 10 points en moyenne. On voit bien à travers ce tassement, que les électeurs (qu'ils soient exploitants, salariés ou retraités) sont d'abord préoccupés par des questions d'ordre économique plutôt que d'ordre social. Et ce, en raison de la conjoncture, qui touche tous les secteurs et toutes les populations.

Les exploitants des 1^{er} et 3^{ème} collèges ont voté le plus fortement (respectivement 41% et 36%). Leur attachement à leur régime de protection sociale est donc confirmé. On peut toutefois se demander si les récentes avancées sociales obtenues par le régime agricole ont été bien connues, perçues, comprises.

La mobilisation des salariés du 2^{ème} collège a été plus faible : 23,4% en Berry-Touraine, équivalent au niveau national. Cela montre peut-être une difficulté des salariés à différencier la MSA d'un autre régime de sécurité sociale, et donc à percevoir l'intérêt d'être représenté dans les instances décisionnelles du régime.

Pour P. Cormery, « il nous faudra donc, au cours de ce mandat, réfléchir à la façon de mieux faire connaître l'action de la MSA, et sa valeur ajoutée auprès des adhérents. Aussi, cette première Assemblée Générale du 18ème mandat cantonal est pour moi l'occasion de revenir sur tout ce que la MSA accomplit pour ses adhérents. Il m'est important de le partager avec vous, pour deux raisons :

D'abord parce ce que c'est aussi l'occasion de vous dire le plaisir que j'ai eu à présider cette caisse et vous remercier tous pour le travail réalisé au cours des 5 dernières années. Ensuite parce que notre fonction de Délégués cantonaux nous amène naturellement à expliquer la MSA à ceux qui la connaissent mal. Nous sommes légitimes à le faire et c'est je crois, notre devoir. Nous devons oser nous affirmer en tant que délégué, ne pas hésiter à faire savoir que nous sommes délégués et valoriser la MSA face aux objections ou aux incompréhensions exprimées par les adhérents. »

LA PROTECTION SOCIALE

« Ainsi par exemple on me dit régulièrement que la MSA est « pique sous », et pourtant ... Savez-vous qu'une prothèse de hanche ou un pontage coronarien coûtent environ 10.000 € ? Que pour le traitement de l'hépatite C dans sa forme la plus aiguë, un comprimé coûte 480 €, et le traitement complet 40.000 € ? Certaines interventions vont même jusqu'à 76.000 € ... Qui pourrait les assumer sans le système de solidarité sur lequel est basé notre protection sociale ? Savez-vous encore que pour 100 € de cotisations perçues, la MSA en reverse 249 et en garde moins de 5 pour sa gestion ! Attention toutefois à bien savoir de quoi on parle. N'oublions pas que la MSA collecte TOUTES les cotisations sociales. »

« Lorsque vous payez 100 € de cotisations :

- 55 € vont dans les caisses de la MSA pour financer la protection sociale dont nous versons les prestations : maladie, famille, retraite, accident du travail
- le reste, soit 45 € sont reversés aux autres organismes pour couvrir : l'assurance chômage, la retraite complémentaire, la prévoyance, la Csg, la formation, ...

Non les cotisations ne sont pas chères comparées au coût des soins et au niveau de couverture sociale. Toute personne ayant un proche atteint, ou souffrant elle-même d'une maladie lourde et longue le sait.

Cela n'empêche pas la MSA et la profession de toujours travailler avec les Pouvoirs Publics à améliorer la protection de ses adhérents. »

Pascal Cormery rappelle qu'au cours des 5 dernières années, les exemples ne manquent pas de grandes évolutions pour l'aboutissement desquelles la MSA s'est mobilisée au bénéfice de ses assurés. A titre d'exemple, il cite :

La retraite des polypensionnés, dont le mode de calcul a été revu par la loi du 20 janvier 2014, afin de le rendre plus juste dans la prise en compte des différents régimes de cotisation de l'adhérent au cours de sa carrière.

Le complément de retraite complémentaire

La loi de mars 2002 a instauré un régime de retraite complémentaire obligatoire pour les chefs d'exploitation. L'objectif était à l'époque d'atteindre un niveau de pension de retraite au moins égal à 75% du SMIC net pour une carrière complète.

Or, cet objectif n'est plus tenu aujourd'hui en raison du décrochage entre l'indexation des pensions, qui suit l'évolution des prix, et l'évolution du SMIC.

Le montant de retraite agricole pour une carrière complète de chef d'exploitation est aujourd'hui proche de 71% du SMIC.

La réforme de 2014 a créé un complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire qui permettra de porter, à terme, le montant de la retraite des chefs d'exploitation ayant effectué une carrière complète au niveau de 73% du SMIC en 2015, 74% en 2016, 75% en 2017

La reprise du Gamex, décidée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale 2014 a eu pour effet que les exploitants agricoles, chefs d'entreprises agricoles et cotisants solidaires qui relevaient d'un organisme assureur privé au titre de l'Amexa et/ou de l'Atexa sont dorénavant affiliés à la MSA pour le recouvrement et le paiement de leurs cotisations sociales. Cette décision a permis de simplifier les démarches des assurés agricoles dont l'ensemble du dossier de Sécurité sociale de base est désormais géré par la MSA. Elle est également le signe de la reconnaissance de la MSA par les Pouvoirs Publics.

L'indemnité journalière des exploitants agricoles en cas de maladie ou d'accident de la vie privée a été mise en place au 1er janvier 2014.

Même si ce dispositif est encore améliorable sur le montant versé et le délai de carence, il constitue une avancée sociale importante car il assure aux exploitants et chefs d'entreprise agricole ainsi que leurs collaborateurs d'exploitation, aides familiaux (ou associés d'exploitation) de bénéficier d'un revenu de base lors d'un arrêt de travail en cas de maladie ou d'accident de la vie privée au même titre que les autres professions : travailleurs salariés, indépendants et fonctionnaires. Ces avancées importantes ont été obtenues grâce au travail de la MSA, de ses élus et grâce également au soutien de la profession. Le travail dans ce domaine n'est jamais achevé et nous devons rester mobilisés car d'autres évolutions se préparent.

LES EVOLUTIONS A VENIR

La Déclaration Sociale Nominative. Son objectif est :

- de simplifier les formalités pour les exploitants et les entreprises
- de sécuriser les échanges d'informations avec la caisse
- et de moderniser les outils pour faire gagner du temps à tout le monde.

Tout l'enjeu pour la MSA sera de réussir cette transition technologique, tout en accompagnant les TPE par une offre concrète de services, articulée avec sa mission de service public.

La Liquidation Unique des retraites pour les régimes alignés

A partir du 1er janvier 2017, la pension d'un assuré qui dans sa carrière aura été affilié à plusieurs régimes (général, Rsi, agricole) sera calculée comme si l'assuré n'avait relevé que d'un seul régime.

Pour l'assuré, ce sera plus simple : une seule démarche pour obtenir la pension et une seule pension versée (alors qu'aujourd'hui, il n'y a bien qu'une seule démarche initiale, mais chaque régime calcule et verse sa part, ce qui peut générer plusieurs contacts avec des organismes différents)

Les modalités précises sont en cours de préparation. Elles devraient être fixées dans le courant de cette année.

La Gestion Pour Compte De (GPCD)

La généralisation du 1/3 payant, évoquée dans le projet de loi sur la santé, entraîne pour les MSA la question de la gestion pour compte. Si la décision politique est prise, nous devons déterminer :

- le niveau de service à rendre par la MSA (de l'envoi du décompte à la gestion complète du dossier de l'adhérent)
- les conditions dans lesquelles nous pourrions faire l'avance des fonds pour les mutuelles.

Le soutien au Régime Social des Indépendants

Une des pistes évoquée sérieusement pour économiser sur les frais de gestion de l'assurance maladie serait de regrouper les organismes de Sécurité Sociale autour de deux opérateurs principaux, sans licenciement d'agents.

Un groupe de travail est ouvert avec la CNAMTS, le RSI et la MSA. Ses conclusions devraient contribuer à préparer le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour l'année 2016. Il est évident que ce sujet est d'un enjeu majeur pour l'avenir de la MSA qui a toute sa place pour devenir l'opérateur pour le compte du RSI dans la gestion de l'assurance maladie des Indépendants. Si cette perspective se confirme, nous devons être prêts à en saisir l'opportunité. Le rôle de la MSA ne se limite pas au champ des prestations et cotisations sociales. Les représentants de la MSA ont également un rôle important à jouer sur le territoire de la caisse.

L'ACTION DE LA CAISSE AU SERVICE DES ADHERENTS SUR SON TERRITOIRE

Le territoire de la MSA Berry-Touraine s'est constitué en deux temps. « Depuis 2010, le périmètre de la Caisse est stabilisé et nous avons pu nous consacrer à lui donner une identité propre. Nous avons pour cela beaucoup travaillé au sein du Conseil et sur le terrain pour harmoniser le plus possible nos modes d'action. Nous avons beaucoup échangé pour faire converger nos modes de décision. Aujourd'hui, il nous reste à consolider notre identité commune, basée sur notre périmètre géographique actuel ... Continuer à gommer les frontières et à dépasser la culture départementale dont nous sommes issus : voilà le défi du prochain mandat.

J'entends parfois dire qu'avec ces fusions, la MSA s'est éloignée du terrain, et pourtant ... »

L'action sanitaire et sociale

21 travailleurs sociaux accompagnent individuellement ou collectivement les assurés, actifs et retraités, jeunes, familles, personnes en situation de handicap et leur entourage dans les domaines de la santé et du handicap, des vacances et des loisirs, de l'insertion sociale et professionnelle, de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Chaque année,

- près de 11.000 aides individuelles sont versées au profit de jeunes, de familles, de personnes malades, en situation de handicap ou âgées pour améliorer leurs conditions de vie
- 70 établissements ou associations sont soutenus par la MSA
- près de 3000 personnes sont accompagnées par les Travailleurs sociaux

La santé sécurité au travail et la prévention des risques professionnels

11 médecins du travail et 2 infirmières protègent la santé des travailleurs agricoles et préviennent les risques professionnels.

Chaque année en moyenne, 10.500 salariés agricoles et 3.500 salariés non agricoles sont examinés par la médecine du travail.

6 Conseillers en prévention interviennent auprès des employeurs, des chefs d'exploitation, des salariés, des organismes de formation et des établissements d'enseignement agricole. Ils informent et conseillent en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Ils accompagnent la mise en œuvre des politiques de sécurité dans les entreprises et les exploitations. Ils réalisent des études et des diagnostics ; ils animent des réunions d'information et des formations

A titre d'exemple, sur le dernier mandat, la MSA a engagé 326.000 € dans 14 contrats de prévention, signés pour protéger 424 salariés de risques liés à leurs activités professionnelles. Et notamment :

- dans l'Indre, la Cuma de La Poussière dont la MSA a contribué en 2010 à équiper le personnel contre les chutes, et en prévention des postures pénibles et l'utilisation de produits dangereux
- dans l'Indre et Loire, la Cave des Producteurs de Vouvray a été aidée en 2011 pour améliorer les conditions liées à l'ambiance thermique et acoustique, et pour lutter contre le risque d'asphyxie
- en 2013 dans le Loir et Cher, la Sarl Tessier Paysages a eu le soutien de la MSA pour limiter les risques liés au port de charges, aux travaux en hauteur pouvant générer de graves coupures et/ou des troubles musculo-squelettiques.

Par ailleurs, la MSA a accompagné ou formé 910 personnes à l'identification des risques professionnels liés à leurs activités respectives

La proximité

- 10 points d'accueil sont ouverts aux adhérents sur les 3 départements
- 9 Conseillers en protection sociale répondent aux interrogations des exploitants et entrepreneurs en matière de prestations santé, famille, retraite et cotisations. Ils facilitent leurs démarches administratives et leur font connaître l'ensemble des services de la MSA

Même si quelques points d'accueil ont du être fermés au cours de ce mandat qui s'achève, la MSA a fait le choix de couvrir les bassins principaux de population de chaque département.

Et le Conseil d'Administration a récemment confirmé sa volonté de développer l'accueil sur rendez-vous, tout en maintenant, de manière plus limitée, l'accueil physique spontané.

Les Conseillers en protection sociale, eux, couvrent l'ensemble du territoire de la caisse. Ils rencontrent chaque année en moyenne 2.000 entreprises et 4.500 particuliers.

« Quel est le régime de protection sociale, ou la branche professionnelle qui peuvent se vanter d'être autant présents sur le terrain ? De faire le choix politique de disposer d'autant de représentants dans des domaines aussi divers, gérés par la même caisse ? A ce propos, on me dit souvent qu'il n'y a pas de différence entre la MSA (donc le régime agricole) et d'autres régimes de protection sociale, et pourtant ... »

Pascal Cormery rappelle qu'en un seul contact, un adhérent peut aborder des questions de retraite, d'allocation logement ou prestations familiales, de remboursement de soins, et de cotisations. La même caisse gère toutes ces questions, alors que dans le régime général l'assuré s'adresse à la Cnam, la Caf, la Carsat et l'Urssaf.

Que l'on soit salarié ou non salarié, toute la profession est gérée par le même régime, qui lui est donc dédié tout entier et en connaît les contraintes et les difficultés. Ailleurs, les non salariés sont gérés par le RSI, toutes filières confondues et les salariés sont pris en charge par le régime général, là aussi toutes filières confondues.

Car au-delà des services eux-mêmes, la MSA sur le terrain, c'est aussi le travail en partenariat, par exemple dans la gestion des crises agricoles.

La gestion des crises agricoles

Dans un contexte de crise, la MSA se mobilise en tant qu'accompagnateur social mais n'a pas pour rôle de se substituer aux acteurs économiques. Elle intervient pour accompagner les filières dans la prévention des crises et pour soutenir les familles dans les difficultés qu'elles vivent lorsqu'elles subissent les conséquences d'une crise.

Pour cela, la MSA entretient des contacts permanents avec les filières, les organisations syndicales agricoles, les Organisations Professionnelles Agricoles, les banques dont le Crédit Agricole, les assurances dont Groupama, les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les associations. Un tel dialogue constant

permet en effet de tisser au quotidien un réseau de compétences, prêt à réagir face à une crise pour accompagner les personnes traversant des difficultés.

En complément des actions définies par les décideurs locaux, la MSA s'est toujours attachée à prendre des mesures appropriées d'ordre social et / ou financier, notamment en aidant au paiement des cotisations sociales. Elle a toujours utilisé au maximum les leviers d'action dont elle dispose :

- Accompagnement social par les travailleurs sociaux
- Modulation des appels de cotisations
- Allègement des charges patronales
- Echéanciers de paiement
- Remises des majorations et pénalités de retard
- Prise en charge de cotisations

De plus, en cas de fort revenu, le dispositif dit de l'« à valoir social » permet d'alléger les charges sociales de l'année suivante.

Sur les 5 dernières années, 6 millions d'€ ont été consacrés par la MSA Berry-Touraine aux mesures de prise en charge de cotisations ou de remise de majoration de retard dont ont pu bénéficier 10.000 exploitations. Par ailleurs, près de 2.400 plans de paiement de cotisations ont été mis en place ; ils portaient sur près de 15 M€.

Malgré l'importance des sommes, l'action de la MSA ne peut tout résoudre. Elle ne peut que contribuer à un plan global porté plus largement par tous les organismes décisionnaires du territoire.

Par ailleurs, il est important de ne pas perdre de vue que la question à résoudre n'est pas le coût de la protection sociale. Pour un travailleur occasionnel, 1 heure de main d'œuvre au Smic est payée 10,57 € incluant les congés payés. La charge correspondant aux cotisations patronales pour ce salaire sera seulement de 78 centimes d'€.

La question à résoudre n'est pas celle du coût de la MSA, mais plutôt celle du revenu agricole, et de la fiscalité associée. Sur ce point la MSA ne peut rien car elle n'est pas compétente. C'est la raison pour laquelle Pascal Cormery insiste auprès des délégués sur leur devoir d'explication auprès des assurés, pour qu'ils ne confondent pas tout. Et c'est aussi pourquoi il affirme que la MSA ne peut tout résoudre seule. Les autres acteurs du monde agricole et économique ont aussi une part importante à jouer dans le soutien de l'agriculture.

La MSA est aussi présente sur le terrain à travers les structures qu'elle a contribué à créer pour offrir à l'ensemble du milieu rural – et non pas seulement au monde agricole – une gamme de services qui dépasse le champ strict de la protection sociale tout en contribuant à la prévention ou au maintien à domicile.

L'offre de services du groupe MSA

« La MSA c'est plus encore ! C'est aussi le groupe MSA et les structures qui contribuent à une offre de service globale, au-delà de celle de la seule caisse. ASEPT Berry-Touraine, Présence Verte Touraine et Indre, Tutelles Indre, MARPA, MSA Services ... Chacune de ces structures a été voulue et portée par la MSA. »

Les Pouvoirs Publics ont été réticents il y a quelques années à cette notion de groupe. S'ils ont exigé à l'époque une gouvernance distincte entre la MSA et ces structures, les choses sont différentes aujourd'hui. Désormais, les Pouvoirs Publics ont reconnu cette notion de groupe. La MSA est de nouveau légitime à en assurer la gouvernance. Il lui revient donc de veiller à la cohérence de l'offre de service et d'en maîtriser le cadre de fonctionnement, seule exigence des Pouvoirs Publics.

« Enfin, la présence de la MSA sur le terrain, c'est aussi l'ensemble des délégués cantonaux élus par les adhérents pour faire remonter les questions, identifier les besoins d'information, monter des actions concrètes dans les cantons pour expliquer l'action de la MSA et en faire comprendre le mieux possible la valeur ajoutée. »

Les délégués cantonaux

- 904 délégués représentent la MSA dans toutes les circonscriptions, dont 593 titulaires
- 75 élus de la MSA siègent dans des structures et organismes de terrain pour y apporter la voix de notre caisse
- 3 animateurs de l'échelon local assurent le lien entre les délégués et la MSA, et soutiennent les délégués dans la mise en œuvre des projets locaux
- En moyenne chaque année, 70 actions sont réalisées par les échelons locaux et attirent 5.500 personnes

Parmi ces actions, il y a un thème qui est cher à Pascal Cormery : c'est celui des facteurs de stress et d'isolement dans notre profession.

Les facteurs de stress pour les agriculteurs sont nombreux : météo, conjoncture économique, réglementation, manque de visibilité, etc... le risque de repli sur soi et l'isolement augmente à cause de la taille de plus en plus importante des exploitations.

Travailler seul sur son exploitation expose l'agriculteur à davantage de risques : risque d'accidents professionnels, risque de mal-être, de dépression, voir de suicide, risque d'addiction à l'alcool.

En complément du dispositif de prévention du risque suicidaire mis en place à la MSA en 2013, ainsi que le numéro agri-écoute ouvert en 2014, les délégués cantonaux ont souhaité se saisir et aider tout un chacun à lever le tabou.

Apéro-débats, soirées théâtre, séances d'information et de relaxation ... toutes les formules avaient pour but d'expliquer les mécanismes à l'œuvre quand on commence à déprimer, et les méthodes pour s'en sortir.

7 soirées ont été organisées sur les deux dernières années : 350 personnes y ont participé. Pascal Cormery espère qu'elles y ont trouvé des voies de solution pour elles-mêmes ou leurs proches.

Devant l'implication de la MSA Berry-Touraine sur ce thème, la Caisse centrale a souhaité valoriser ces expériences pour démontrer la valeur ajoutée des élus sur le terrain. Une étude est donc en cours pour évaluer l'impact économique et social de ces actions. Les résultats sont attendus en 2015.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, et on peut toujours améliorer l'efficacité sur le terrain grâce notamment à une meilleure communication entre la caisse et ses représentants. Mais convenons ensemble que si nous ne sommes pas individuellement convaincus de la valeur ajoutée de la MSA et de l'utilité du mandat de délégué, nous saurons très difficilement convaincre nos interlocuteurs, quels qu'ils soient.

Aussi, Pascal Cormery invite fortement les délégués à participer à toutes les réunions de leurs échelons, aux journées d'échange et d'information et aux formations qui leur seront proposées par la MSA : c'est là qu'ils auront une bonne information, qu'ils pourront poser leurs questions et échanger entre eux sur la meilleure manière d'agir pour convaincre.

En conclusion, « pour mieux faire connaître la MSA sur le terrain, je vous engage à développer avec vos réseaux locaux toutes les actions visant à améliorer la protection sociale et les conditions de vie de nos adhérents. Je ne doute pas que vous vous mobilisiez pour ce faire, et espère avoir le plaisir de poursuivre ma contribution à l'avenir de la MSA, et être à nouveau parmi vous l'année prochaine. Je me porte en effet à nouveau candidat au Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine. ».

7 ♦ Election des administrateurs de la MSA Berry-Touraine

M. CORMERY présente quelques données chiffrées relatives aux dernières élections. Le taux de participation pour la MSA Berry-Touraine est de 32,45 % réparti ainsi :

- 1^{er} collège : 40,77 %
- 2^{ème} collège : 23,39 %
- 3^{ème} collège : 35,78 %

Il situe la MSA Berry-Touraine aux mêmes niveaux que les taux nationaux.

La répartition par département des délégués est la suivante :

- 165 dans le Loir-et-Cher dont 120 hommes et 45 femmes
- 203 dans l'Indre dont 142 hommes et 61 femmes
- 225 dans l'Indre-et-Loire 146 hommes et 79 femmes

L'âge moyen du délégué est de 56 ans.

M. CERNEAU présente les différents modes de scrutin :

1^{er} et 3^{ème} collège : scrutin uninominal avec élection à la majorité absolue au 1er tour (majorité relative au 2e tour)

2^{ème} collège : scrutin de liste avec élection à la proportionnelle et répartition complémentaire selon la règle du plus fort reste.

INDRE	INDRE-ET-LOIRE	LOIR-ET-CHER
1er collège (3 postes à pourvoir) 3 candidatures groupées 1 candidature individuelle	1er collège (3 postes à pourvoir) 3 candidatures individuelles	1er collège (3 postes à pourvoir) 3 candidatures groupées 1 candidature individuelle
3ème collège (2 postes à pourvoir) 2 candidatures groupées	3ème collège (2 postes à pourvoir) 3 candidatures individuelles	3ème collège (2 postes à pourvoir) 2 candidatures groupées

Modalités de vote aux 2^{ème} collège :

- 4 postes à pourvoir par département
- les listes sont présentées, par département, par les organisations syndicales
- chaque délégué ne peut voter que pour 1 seule liste syndicale
- pas de modification possible des bulletins de vote (ajout et rature sont interdites)

M. CERNEAU demande ensuite aux candidats de se présenter.

Candidats du département de l'Indre :

1^{er} collège :

- Liste mutualiste
- Bernard BARRE, Tournon St Martin
- Jean-Philippe QUANTIN, Vatan
- Jean-Marie LUGNOT, St Gaultier

- Arnaud DENORMANDIE, Neuvy St Sepulchre

2^{ème} collège :

CFDT	CFE-CGC	CGT
TEMMERMAN JEAN-YVES Vouillon	DOUCET CLAUDE Valençay	CHARASSON DENIS Arthon
BOUBET JOSETTE Ste Sevère s/ Indre	MERCIER BERNARD Déols	COMPAIN YANICK St Florentin
THEBAULT BERNARD Maillet	BULTEL DIDIER Châteauroux	GAPTEAU ALAIN Chabris
BRUNEAU JACQUES Déols	BILLOT JEAN-PIERRE Châteauroux	SOULAS ANDRE Argenton s/ Creuse
BOURREAU JEAN-MARIE Mâron	LIMOUSIN FRANCOISE Levroux	
LONGEAU YVES Châteauroux	FARGENT MARTINE Gehee	
DEBRENNE JEAN-JACQUES Prissac	BIDEAU JEAN-PIERRE Poulligny St Pierre	
	BEAUDOIN JEAN-CLAUDE Ste Sevère s/ Indre	

3^{ème} collège :

- Liste mutualiste
 - o SCEA DE CLANAY, Jacques MOUCHET, Issoudun nord
 - o GRPT EMPLOYEURS DU MARDEREAU, Charlotte ETAVE, Issoudun sud

Candidats du département de l'Indre-et-Loire :

1^{er} collège :

- M. Pascal CORMERY, Neuvy le Roy
- M. Régis JOUBERT, Loches
- Benoît LATOUR, Loches

2^{ème} collège :

CFDT	CFE-CGC	CGT
OUEDRAOGO ISABELLE Joué les Tours	BESNIER WILLIAM Chambray les Tours	CAULLET CHRISTOPHE Neuvy le Roi
MAIGNAN JEAN-LOUIS Preuilly s/ Claise	MARTINEZ THIERRY Joué les Tours	JOUANNET JEAN-NOEL Joué les Tours
POULET MARIE-PIERRE Tours	VILLOTEAU ROGER La Ville aux Dames	GAUDARD NICOLE Chedigny
THUILLIER BENOIT Neuillé le Lierre	MORFOISSE MARIETTE Saint Avertin	MEUNIER JACKY Joué les Tours
AMIS MARIE-CLAUDE Rillé		
LECLERC CHRISTIAN Genillé		
DUDONNE ALAIN Tours		
AGBO CORINNE La Riche		

3^{ème} collège :

- Fédération d'INDRE-ET-LOIRE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE, Serge BARTHELEMY, Tours
- EARL DE LA BERTERIE, Dominique GEORGE, Amboise
- GRPT EMPLOYEURS DU TERTRE, Christine PALFART, Montrésor

Candidats du département du Loir-et-Cher :

1^{er} collège :

- Liste « Ensemble pour l'agriculture de demain »
 - o Jean-Paul BOIRON, Blois 5
 - o Guy TERRIER, Mer
 - o Fabrice GAUSSANT, Neung sur Beuvron
- Jean-Luc LANTERNE, Droué

2^{ème} collège :

CFDT	CGT
GAILLARD JOEL Thésée	DESCHAMPS THIERRY Pouillé
VAILLANT CLAUDE Blois	LAMY STEPHANE Muides s/ Loire
ROBERT CHRISTOPHE Couture s/ Loir	HUG MICKAËL Huisseau s/ Cosson
VERNON MICHEL Marolles	CHARRON GABRIEL Vineuil
	HELARD CHRISTIAN Mesland
	VILLEDIEU JEAN-PIERRE Oisly
	TISSIER GUY Angé

3^{ème} collège :

- Liste « Ensemble pour l'agriculture de demain »
 - o SARL LA JARDINIÈRE, Gilbert BRUNET, Droué
 - o Catherine BARRAS, St Aignan sur Cher

Les délégués sont invités à se rendre aux bureaux de vote en 2 vagues suivant le nom des délégués (ou mandataires) présents :

- de A à J à 11 H
- de K à Z à 11 H 20

8 ♦ Proclamation des résultats

PARTICIPATION POUR LE DEPARTEMENT DE L'INDRE			
	1 ^{ER} COLLEGE	2 ^{EME} COLLEGE	3 ^{EME} COLLEGE
INSCRITS	88	78	37
VOTANTS	88	75	19
EXPRIMES	46	74	16
PARTICIPATION POUR LE DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER			
	1 ^{ER} COLLEGE	2 ^{EME} COLLEGE	3 ^{EME} COLLEGE
INSCRITS	66	69	37
VOTANTS	46	57	24
EXPRIMES	44	49	23
PARTICIPATION POUR LE DEPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE			
	1 ^{ER} COLLEGE	2 ^{EME} COLLEGE	3 ^{EME} COLLEGE
INSCRITS	77	111	30
VOTANTS	47	103	17
EXPRIMES	47	103	17

Ont obtenu :

1^{er} COLLEGE

DEPARTEMENT DE L'INDRE		
NOM	SUFFRAGES	ELU
Bernard BARRE	42	OUI
Arnaud DENORMANDIE	8	NON
Jean-Philippe QUANTIN	42	OUI
Jean-Marie LUGNOT	40	OUI

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER		
NOM	SUFFRAGES	ELU
Jean-Paul BOIRON	38	OUI
Fabrice GAUSSANT	38	OUI
Guy TERRIER	37	OUI
Jean-Luc LANTERNE	4	NON

DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE		
NOM	SUFFRAGES	ELU
Pascale CORMERY	45	OUI
Régis JOUBERT	44	OUI
Benoit LATOUR	43	OUI

2^{ème} COLLEGE

Département de l'Indre :

- CFE – CGC : 38 suffrages et 2 sièges (Claude DOUCET et Bernard MERCIER).
- CFDT : 28 suffrages et 2 sièges (Jean-Yves TEMMERMAN et Josette BOUBET).
- CGT : 8 suffrages et 0 siège.

Département de Loir-et-Cher :

- CGT : 26 suffrages et 2 sièges (Thierry DESCHAMPS et Stéphane LAMY).
- CFDT : 23 suffrages et 2 sièges (Joël GAILLARD et Claude VAILLANT).

Département de l'Indre-et-Loire :

- CFDT : 75 suffrages et 3 sièges (Isabelle OUEDRAOGO, Jean-Louis MAIGNAN et Marie-Pierre POULET).
- CGT : 16 suffrages et 1 siège (Christophe CAULLET).
- CGE-CGC : 12 suffrages et 0 siège

3^{ème} COLLEGE

DEPARTEMENT DE L'INDRE		
NOM	SUFFRAGES	ELU
SCEA de CLANAY – Jacques MOUCHET	16	OUI
Groupement d'employeurs du Mardereau – Charlotte ETAVE	16	OUI

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER		
NOM	SUFFRAGES	ELU
Catherine BARRAS	17	OUI
SARL La Jardinière – Gilbert BRUNET	17	OUI

DEPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE		
NOM	SUFFRAGES	ELU
EARL de la Berterie - Dominique GEORGE	17	OUI
Groupement d'employeurs du Tertre – Christine PALFART	17	OUI
Fédération d'Indre et Loire pour la Pêche la protection du milieu aquatique – Serge BARTHELEMY	2	NON

9 ♦ Calendrier de la vie Mutualiste

M. CERNEAU annonce les prochains rendez-vous qui attendent les délégués :

Conseil d'Administration du 17 mars 2015 :

- élection du Président, des membres du bureau du Conseil
- élection des représentants de la MSA Berry-Touraine à l'AG de la CCMSA
- délégations

Réunion des délégués du 17 mars 2015 :

- présentation du service Animation et du rôle du Délégué
- découpage des échelons locaux arrêté pour le mandat 2015-2020
- calendrier des échelons locaux (réunions des EL, Comités Départementaux, réunion des Présidents, ...)
- état des projets en cours sur les territoires

Installation des comités départementaux :

- Indre : 30 avril 2015 à 14h30 à Châteauroux
- Indre-et-Loire : 21 avril 2015 à 14h00 à Tours
- Loir-et-Cher : 13 mai 2015 à 14h00 à Blois

Réunion des Présidents de l'Échelon Local :

- fin d'année 2015

10 ♦ Clôture de l'assemblée générale électorale

M. CORMERY prend la parole pour clôturer cette assemblée générale électorale :

« 2010 – 2015, cette assemblée générale marque la fin de mon premier mandat en qualité de président de la MSA Berry-Touraine.

Merci à celles et ceux qui m'ont accordé leur soutien. J'espère ne pas avoir démerité dans la conduite de ma mission. Ni trahi cette confiance.

Plusieurs avancées sociales marquantes ont abouti ces 5 dernières années. Le rapport moral qui vous a été présenté en a fait largement état.

Ensemble, nous avons fait bouger les lignes. C'est bien, mais du travail reste à faire !

C'est pourquoi je vous demande de m'accorder, à nouveau, votre confiance pour ce mandat 2015 – 2020 qui s'ouvre puisque je suis candidat à ma propre succession à la présidence de la MSA Berry-Touraine.

Vous le savez, car beaucoup d'entre vous me connaissent, je ne suis pas homme en quête d'honneurs. Je revendique mes racines, je leur porte un attachement profond et j'en suis fier !

Pourquoi ai-je fait le choix de me présenter ? Pour défendre ce régime de protection sociale UNIQUE, qui est le nôtre. Le VÔTRE !

Rien n'est jamais définitivement acquis. Penser le contraire, serait une erreur. La vigilance en matière de sécurité sociale doit se maintenir.

La MSA joue un rôle primordial au quotidien, et cela dans tous les domaines. Elle est présente à chaque étape de notre vie. Présente aussi dans les difficultés.

Ce rôle n'est pas toujours perçu à sa juste valeur et c'est dommage ! Sans parler de certains a priori qui perdurent : pour les uns, nous sommes des piqueurs de sous et pour d'autres, un fournisseur de prestations. Oui, j'ose le dire ! Cela suffit. Il est temps que ces a priori disparaissent pour revenir à une notion ESSENTIELLE : sommes-nous dans un système de solidarité ou pas ? Si oui, nous devons accepter de cotiser en fonction de nos moyens, pour recevoir selon nos besoins !

C'est pourquoi j'ai besoin de vous et je compte sur votre implication pour :

- . relayer les actions de la MSA sur vos territoires,
- . porter ses messages en allant à la rencontre de leurs ressortissants. Ils vous ont élus en qualité de représentants et espèrent par conséquent, en vous, en votre action.

Et de mon côté, je compte plus que jamais sur vous pour me faire connaître ces attentes, ces besoins, ces espoirs qui sont les leurs. »

M. CORMERY déclare l'assemblée générale électorale close.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

P. CORMERY

JL. CERNEAU